



Le 17 juillet 2013 N° 14-2013 Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

SOMMAIRE

Pages 1 et 2

Les retraités invités à passer à la caisse ? Ils doivent se mobiliser !!!

Pages 2

Dans un rapport de mars 2013, l'OCDE publie son étude économique sur la France

Pages 3 et 4

Complémentaire santé : la réalité des restes à charge

Page 5

Services à la personne

Ecotaxe, les meubles aussi

Vie de la commission, agenda

Vie des régions

Page 6 Contacts Les retraités sont invités à passer à la caisse ? Ils doivent se mobiliser !!!

Le gouvernement a lancé la concertation sur les retraites avec les partenaires sociaux. Les premières réunions bilatérales ont eu lieu les 4 et 5 juillet.

A l'issue de la concertation qui devrait durer tout l'été, le gouvernement présentera un projet de loi de réforme en septembre pour un début de discussion au Parlement début octobre avec, dixit le Gouvernement, des mesures en loi de finances et en loi de financement de la Sécurité sociale d'ici la fin de l'année. Les principales mesures envisagées concernant les retraités:

- Suppression de l'exonération d'impôt de 10% sur les pensions de retraite,
- Fiscalisation des pensions majorées de 10% pour les parents de trois enfants et plus,
- Alignement du taux réduit de la CSG de 6,6% des retraités sur celui des actifs (7,5%),
- Désindexation partielle des pensions de retraite sur l'inflation.

Une étude du journal Le Monde, dont vous pourrez prendre connaissance ci-après, montre clairement les conséquences désastreuses de l'abaissement de niveau de vie des retraités et futurs retraités et ce pour les années à venir si toutes les mesures envisagées étaient mises en application.

Mais que ne dit-on pas de cette génération de « vieux », « privilégiés », « égoïstes », qui ont tous travaillé plusieurs décennies, qui sont présentés comme bénéficiant d'un niveau de vie confortable et que l'on voudrait responsable de tous les maux de notre société aujourd'hui.

Aujourd'hui, c'est oublié que 50% des retraités ont un revenu inférieur au SMIC avec près de 10% des personnes âgées ne disposant que de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (946€), avec plus de 600.000 personnes âgées relevant du minimum vieillesse et près de 40% des retraités du régime général qui perçoivent le minimum contributif.

Aujourd'hui c'est oublié que la retraite, c'est aussi l'abandon des avantages sociaux liés au contrat de travail en étant actif et, à ce jour, les retraités ne bénéficient toujours pas de l'exonération fiscale pour la cotisation de la couverture complémentaire.

Aujourd'hui c'est oublié que la crise frappe d'autant plus fort les retraités que leurs revenus évoluent que lentement à contrario de leurs besoins les plus vitaux (santé, hébergement, etc.) pour la nourriture reste les retos du cœur avant que l'Europe ne cesse les subventions.

L'Allemagne (le modèle économique de l'Europe), avec ses réformes successives, ne laisse comme perspective de niveau de vie aux futurs retraités qui gagnent 2500€ aujourd'hui, que la minimum vieillesse (688 €) en 2030.

Et alors! Et alors! Tous ensemble le 10 septembre, retraités d'aujourd'hui et de demain pour la défense du pouvoir d'achat et de nos acquis sociaux.

Zorro ne peut rien pour nous.

Serge RIO

Secrétaire de la commission permanente des retraités

* Le rapport Moreau, première étape de la prochaine reforme des retraites, a été remis au premier ministre. Dans ce document de près de 200 pages, de nombreuses pistes de réformes sont envisagées, avec à la clé d'importantes économies potentielles.

* * *

Dans un rapport de mars 2013, l'OCDE publie son étude économique sur la France

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) recommande entre autre de :

Réduire les retraites, augmenter taxes et impôts des retraités

- « La principale source du déséquilibre budgétaire a été la forte hausse des dépenses publiques, et principalement celles de retraites et de soins de santé »
- « Il est possible de réduire sensiblement les dépenses publiques. Premièrement, les dépenses de retraite sont parmi les plus élevées de la zone de l'OCDE. La trajectoire prévue du déficit du système de retraite nécessite de prendre rapidement des décisions difficiles afin de limiter les dépenses à court/moyen terme. De plus, le taux réduit de la contribution sociale généralisée (CSG) et l'exemption des cotisations d'assurance maladie dont bénéficient les retraités sur leurs pensions devraient être supprimés, ainsi que leur traitement fiscal favorable au regard des impôts locaux et des plus-values immobilières, même si cela peut nécessiter de relever le minimum vieillesse ».

Réduire les remboursements santé et les moduler selon les ressources.

« Il serait possible de réduire le coût et la surconsommation de médicaments en France en réduisant de manière systématique les remboursements en cas de faible valeur thérapeutique, en ne remboursant que le prix des génériques qui restent insuffisamment utilisés, et en relevant le ticket modérateur de façon modulée en fonction des ressources. »

En pleine crise des « subprimes » notre système de protection sociale n'a-t-il permis de juguler la hausse des inégalités qu'on observe dans les autres pays ?

Complémentaire santé : la réalité des restes à charge

(Source : extrait du N° 65 de FO Actualités Retraites)

La ministre des Affaires sociales et de la Santé et le ministre du Budget ont chargé le HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) de « formuler un diagnostic et des propositions d'ici l'été 2013, permettant de préparer les évolutions nécessaires » à la généralisation de la complémentaire santé à l'horizon 2017.

Dans cette perspective, il est important de poser les jalons d'un domaine de plus en plus sous le feu des projecteurs, notamment au travers de cette volonté gouvernementale affichée : une couverture santé complémentaire pour TOUS.

Le sujet soulève bien des interrogations, à commencer par la place actuelle de l'assurance maladie complémentaire mais surtout sur la réalité du reste à charge des ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire puis de l'assurance maladie complémentaire (pour ceux qui en sont détenteurs).

Une première constatation est évidente : la part de la prise en charge de l'assurance maladie complémentaire ne cesse de croitre.

Face à des déficits vertigineux et malgré une politique de maitrise des dépenses de santé, la Sécurité sociale transfère de plus en plus de charges vers l'assurance complémentaire.

Pour preuve, quelques chiffres édifiants :

• En 2011: 13.7 %, soit 24 Mds €

En 2010 : 13.5 %En 2000 : 12.7 %En 1995 : 12.1 %

Pour autant, pour FORCE OUVRIERE, il est plus que jamais impératif de consolider l'assurance maladie obligatoire - la Sécurité sociale – car elle opère une réduction des inégalités par son socle de solidarité.

En effet, l'assurance maladie obligatoire engendre une réduction des inégalités de niveau de vie de près de 19 % grâce au principe de la solidarité des bien portants visà-vis des malades et l'accessibilité des soins à tous, quelle que soit leur capacité financière.

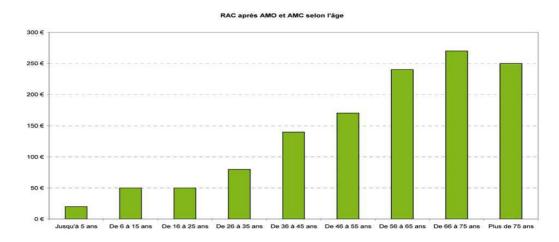
Quelques chiffres en apportent la preuve : la part moyenne consacrée à l'assurance maladie dans le revenu des ménages s'élève à 3,5 % (610 € par ménage) pour les 10 % des ménages les plus modestes et à 14,1 % (12 420 € par ménage) pour les 10 % les plus riches (1).

S'il était encore nécessaire de prouver l'intérêt d'une assurance maladie obligatoire et d'une assurance maladie complémentaire, l'analyse peut être également affinée quant à l'impact selon l'âge des personnes.

A cet égard, on note que les dépenses de santé s'élèvent progressivement au fur et à mesure qu'on avance en âge jusqu'à 55 ans puis plus rapidement.

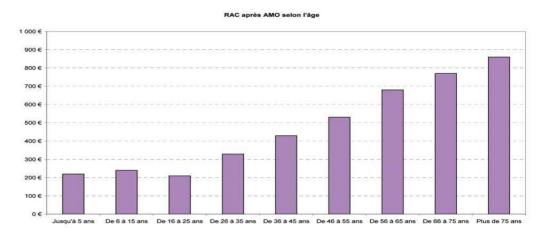
(1) Etudes et résultats Drees n°815 octobre 2012

Les dépenses de santé des personnes de plus de 75 ans sont quatre fois plus élevées que celles des jeunes adultes de 26 à 35 ans (6 500 € contre 1 650 €)! (2)

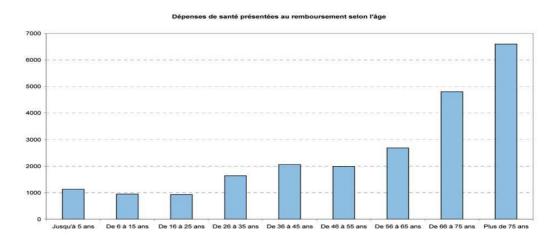


(2) La redistribution verticale opérée par l'assurance maladie, J. DUVAL R. LARDELLIER. DREES - Comptes de la santé 2011

Le reste à charge (RAC) après assurance maladie obligatoire est nettement plus élevé pour les personnes âgées.



Le reste à charge après assurance maladie obligatoire et complémentaire reste plus élevé pour les personnes âgées également.





Services à la personne

Cinq secteurs de services à la personne ont vu leurs taux de T.V.A. passé de 7% à 19,6% au premier juillet, pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne.

Sont concernés le jardinage, le gardiennage, les cours à domicile hors soutien scolaire, l'assistance informatique, et la prestation d'intermédiation (commission prise par l'entreprise mettant en relation travailleur et employeur).

Seules les activités de soins à domicile donnent droit à une T.V.A. allégée.

Les services à la personne bénéficient d'un crédit d'impôt atténuant cette hausse.

* * *

Ecotaxe, les meubles aussi

A compter du premier Mai 2013, l'écotaxe s'applique à l'ameublement, le consommateur paye désormais quelques euros de plus qui permettront de financer les circuits de recyclage et de valorisation des vieux meubles.

* * *

Vie de la commission permanente

Agenda

Prochaine réunion bureau section retraités : mardi 17 septembre 2013

* * *

vie des régions

Exprimez-vous!

N'hésitez-pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Contacts

Région Parisienne : Serge RIO

06 47 63 02 69 rio.bzh@orange.fr

 Région PACA :
 Albert MAZZELLA
 GENOVESE Joseph
 FRANCHINI Claude

 06 09 53 10 42
 04 93 35 92 26
 06 66 34 69 12

<u>albert.mazzella@orange.fr</u> <u>joanag06@aol.com</u> <u>mterravecchia@yahoo.fr</u>

Région
Nord - Pas-de-Calais - 06 89 01 51 99
Picardie : marc.malapel@sfr.fr

Picardie: marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées : MANOU-BALDY Véronique MOUTON Gérard 06 70 00 51 60 06 14 18 91 91

vbaldy@orange.fr GFMOUTON@aol.com